

LISTE DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

- Garantir la viabilité des secrétariats généraux communs

Recommandation n° 1 – *DMAT – direction du budget (DB) – direction générale de l'administration et la fonction publique (DGAFP)* : mettre en œuvre une réelle politique d'attractivité des différents métiers exerçant au sein des secrétariats généraux communs et mieux encadrer le recours aux contractuels.

Recommandation n° 2 – *DMAT - DGAFP* : travailler à l'élaboration d'une charte de qualité des services RH de l'administration territoriale de l'État pour aller vers une approche plus qualitative du métier à moyen terme. Sanctuariser les effectifs sur cette mission.

Recommandation n° 3 – *DMAT – Préfets de département et Préfets de région* : désigner, dans chaque département, un référent de proximité auprès des directions départementales interministérielles, placé physiquement au sein de la direction.

Recommandation n° 4 – *DMAT* : définir un effectif socle des secrétariats généraux communs dans les petits départements.

Recommandation n° 5 – *Secrétariat général du ministère de l'intérieur – secrétariats généraux des ministères représentés dans les DDI* : régulariser sans délai la situation des agents ayant fait le choix de ne pas rejoindre les secrétariats généraux communs en restant au sein des directions départementales interministérielles sous lettre de mission.

- Mieux anticiper les réformes structurelles de l'administration territoriale de l'État

Recommandation n° 6 – *Secrétariat général du ministère de l'intérieur – secrétariats généraux des ministères représentés dans les DDI* : à l'avenir, prévoir un séquençage cohérent dans le temps des réformes de l'administration territoriale de l'État, afin d'éviter que les services n'aient à gérer plusieurs réformes de grande ampleur à la fois.

Recommandation n° 7 – *Secrétariat général du ministère de l'intérieur – secrétariats généraux des ministères représentés dans les DDI* : recourir à une phase d'expérimentation avant la mise en œuvre des grandes réformes de l'administration territoriale de l'État, afin d'être en mesure d'apprécier les difficultés opérationnelles soulevées par de telles réformes et d'anticiper les solutions.

- Donner les moyens aux agents des secrétariats généraux communs de mener à bien les missions qui leur sont confiées

Recommandation n° 8 – *Préfets de département* : organiser, à un rythme au moins annuel, la réunion conjointe dans chaque département des comités techniques de la préfecture et des directions départementales interministérielles.

Recommandation n° 9 – *DGAFP – Centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines* : accélérer le déploiement d'une interface unique pour les agents affectés aux ressources humaines au sein des secrétariats généraux communs permettant d'interroger les systèmes d'information des différents ministères du périmètre de l'administration territoriale de l'État.

Recommandation n° 10 – *DGAFP – Secrétariat général du ministère de l'intérieur – secrétariats généraux des ministères représentés dans les DDI* : poursuivre une politique volontariste en matière de convergence RH et assurer un suivi renforcé de la mise en œuvre de ces différents chantiers grâce à un groupe témoin de secrétariats généraux commun.

Recommandation n° 11 – *DGAFP – Secrétariat général du ministère de l'intérieur – secrétariats généraux des ministères représentés dans les DDI* : poursuivre la déconcentration des actes de gestion en matière RH.